



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LES LOGES-EN-JOSAS

DÉLIBÉRATION N°CA-2021-19

Séance du 13/01/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Fixation de la participation financière à la sortie du 27 janvier 2022 à destination des seniors

DATE DE LA CONVOCATION : 1/7/2022

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL,
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE DE RECEPTION EN PREFECTURE DES YVELINES : 26 JAN. 2022

DATE DE PUBLICATION OU DE NOTIFICATION : 21 JAN. 2022

NOMBRE DES MEMBRES

EN EXERCICE	15
PRÉSENTS	12
REPRÉSENTÉS	1
ABSENTS EXCUSÉS	2
VOTANTS	13



La Présidente,

Caroline Doucerain

L'an deux mille vingt-deux, le treize janvier, à dix heures,

Le conseil d'administration légalement convoqué, s'est réuni, dans le contexte de la crise sanitaire, à la maison des Associations, 4 rue de la Poste aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Maryvonne AFFAIROUX - Kahina ANDRADE - Elsa DOUMENS - Sylvie GÉRARD - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ - François DONCOEUR - Jean-Luc ROCUET

ÉTAIT REPRÉSENTÉ :

MME Odile CONROY ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

MMES Houria BENSEKRI - Claude MASSÉ

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Arlette PEYTOUR

VU le Code de l'Action sociale et des familles,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget du Centre communal d'action sociale pour l'année 2021,

CONSIDÉRANT que la sortie proposée au séniors le 27 janvier 2022 à la Fondation Louis Vuitton à Paris nécessite la réservation d'un car ;

CONSIDÉRANT que cette sortie est trop onéreuse pour être supportée en totalité par le budget du CCAS de la commune,

CONSIDÉRANT qu'il est important que cette activité soit proposée à tous,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Arlette PEYTOUR, Vice-présidente,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer la participation financière des participants pour cette sortie du 27 janvier 2022 à la Fondation Louis Vuitton à Paris proposée par le CCAS, pour le financement du car, comme suit :

- 35 € maximum, selon le nombre de participants, par participant (Logeois et non Logeois) ;

PRÉCISE que la participation financière sera réglée directement au CCAS par chèque à l'ordre de la régie des recettes du CCAS ;

DIT que le complément du coût sera versé par le CCAS et la dépense inscrite au budget 2022 ;

DIT que les recettes seront imputées sur le budget de fonctionnement du CCAS à l'article 758 ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

MAJORITE REQUISE	: 8
POUR	: 13
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Les Loges-en-Josas, le 21 JAN. 2022

La présidente,

C. Doucerein

Caroline DOUCERAIN

PREP 70
25.01.22